

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-73-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de Mme Michèle DUTERTRE, domiciliée 3 Rue Varengue 50760 BARFLEUR, dans le cadre d'une intervention de l'entreprise EPC, domiciliée 21 Route de Cherbourg 50760 BARFLEUR nécessitant le stationnement d'un camion pendant plusieurs heures,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la Rue Varengue et la Rue des Fours,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, la circulation sera interdite dans la Rue Varengue et la Rue des Fours le mercredi 02 décembre 2020 de 8 heures à 12 heures pour permettre au véhicule de l'entreprise de stationner devant le n° 3 rue Varengue.

Article 2 : Des panneaux réglementant ces interdictions seront mis en place par les employés municipaux.

Article 3 : Le Maire et ses Adjoints, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 27 novembre 2020

Pour le Maire
L'adjointe par délégation
Christiane TINCELIN

